

AVIS DE LA COCOFIE

N° 2024-02 - 17 MAI 2024

AVIS RELATIF AUX DISPOSITIFS DE FORMATION À DESTINATION DES ENSEIGNANTS IMPACTÉS PAR L'ARRIVÉE DU TRONC COMMUN

Avec l'arrivée du tronc commun, beaucoup d'enseignants vont avoir la confirmation de la disparition, en tout ou en partie, de leurs attributions actuelles. Pour certains d'entre eux, cette situation entraînera la question de leur requalification professionnelle. Dans cette phase transitoire, il est indispensable de faire en sorte que ces enseignants puissent acquérir ou valoriser les connaissances et compétences qui leur permettront de rester en fonction.

Des formules de formation complémentaire devront être pensées de manière pragmatique en conciliant deux principes : d'une part la COCOFIE estime indispensable de garantir à terme la logique structurelle des nouvelles formations de la RFIE, d'autre part la COCOFIE estime que, dans la phase transitoire, il faudra faire preuve de souplesse et de pragmatisme de manière à s'assurer que ces enseignants puissent continuer à enseigner sans perte statutaire ou salariale.

Dans ces conditions, il faut envisager différentes possibilités de formation selon les besoins, via la formation professionnelle continue, via des certificats ou des formations diplômantes, et pour chacune de ces possibilités, s'assurer qu'elle soit accessible dans des délais et des conditions raisonnables.

Dans ce cas, la COCOFIE estime urgent que le Gouvernement assure une régulation notamment en clarifiant les conditions d'accès aux différentes formes de développement professionnel.

Il serait, par ailleurs, utile d'/de :

- » Examiner davantage la prise en compte de la VAE ;
- » Décider rapidement des mesures transitoires afin que les enseignants concernés puissent s'organiser et se former avant la rentrée de 2026 ;
- » Organiser des focus groups d'enseignants concernés pour identifier avec eux leurs besoins de formation pour qu'ils soient en mesure d'enseigner les référentiels suivants en S1, S2 et S3 : FHGES, FMTTN, ECA, FRALA ;
- » Organiser une communication vers les enseignants concernés, en ciblant autant que possible les différentes catégories de conséquences, afin de les informer :
 - » Des conséquences de l'implémentation des nouvelles grilles horaires ;
 - » Des opportunités que constituent les nouveaux cours du tronc commun, pour leurs élèves et pour leur carrière ;

- » Des mesures transitoires qui seront prises pour faciliter la transition et garantir l'emploi et les situations statutaires des enseignants en fonction.

Pour la COCOFIE,

Pascale Prignon et Etienne Sottiaux

Co-présidence

*L'utilisation du genre masculin est prévue à titre épique.